



**Steven  
Dumoulin  
Conseiller  
communal**

La Commune de Savièse, une commune où «il fait bon vivre». Elle ne cesse de s'agrandir, de se développer attirant ainsi de nouveaux citoyens. Avec bientôt 8000 habitants, il est primordial que chacun puisse y vivre dans la paix et la sécurité. Il me tient donc à cœur, d'apporter mes connaissances dans le domaine de la sécurité et d'en faire bénéficier cette commune qui m'a accueilli il y a bientôt 25 ans. Développer la police de proximité est une priorité. Développer les relations entre la police et les citoyens permet de renforcer la confiance et la crédibilité. Notre police doit être à même de garantir les interventions afin de répondre aux attentes sécuritaires légitimes de la population saviésanne, qui souhaite une police visible, ouverte aux contacts et au dialogue, donc proche du citoyen, mais aussi qui soit rapidement présente lorsque l'urgence le dicte.

Afin de juguler «les incivilités et la petite délinquance», il est important que notre police soit proactive en occupant le terrain aux bonnes heures lors des manifestations et dans les lieux sensibles. Il est également important que le policier ait un

comportement exemplaire et qu'il traite tous les citoyens avec équité et respect. Mais il est juste également que le policier soit traité, en retour, avec respect et que son travail soit non seulement reconnu, mais apprécié par la population, même si parfois il doit sévir.

La sécurité: votre souci, notre priorité. Ce sujet sera plus largement développé dans les prochaines pages, avec la présentation du nouveau règlement de l'Etat-major de conduite communal.

Dans ce nouveau *Savièse informations*, vous trouverez également les ordres du jour des assemblées primaire et bourgeoise qui se dérouleront le lundi 18 décembre prochain, à 19h30, au Baladin ainsi que les budgets 2018, qui vous seront proposés pour acceptation.

Les autres sujets développés dans ces pages vous informeront des nouveaux critères d'octroi d'aides pour les manifestations, du résultat du sondage lancé cet été, du retour d'un numéro/localité unique (1965 Savièse), des prochaines expositions communales, etc.

Bonne lecture et belles fêtes de fin d'année.

## 1965 Savièse

Les démarches entreprises auprès de la poste et de la Confédération pour la mise en place d'un code postal «1965 Savièse» unique pour l'ensemble du territoire de la commune ont finalement abouti.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les «1965 Nom de village (Savièse)» disparaissent définitivement pour laisser leur place au «1965 Savièse». Le conseil communal se réjouit de ce changement qui avait été plébiscité à 80% par les habitants de notre commune dans les différents sondages lancés sur Facebook et dans le *Savièse informations*.

Seule ombre au tableau, les hameaux de la Sionne et de Vuisse gardent leurs actuels numéros postaux qui sont respectivement 1950 Sion et 1962 Pont-de-la-Morge. Il n'a malheureusement pas été possible de ramener ces deux secteurs dans le giron du «1965 Savièse». En effet, même si ces territoires sont sur la commune de Savièse, le courrier y est distribué par la poste de Sion.

Ce changement est primordial pour renforcer l'unité et l'identité saviésanne. A l'heure du «numérique» où la majorité des recherches se font en ligne à partir de plateformes automatisées, nos commerces, caves, restaurants, cafés, entreprises, etc., ont perdu leur identité saviésanne car ils apparaissent aujourd'hui, en ligne ou dans des annuaires «papier», sous le nom du village où elles se situent et non référencées sous «Savièse». De plus amples informations quant aux changements occasionnés et aux démarches à entreprendre vous parviendront prochainement via un tout-ménage. Il ne devrait toutefois pas y avoir d'importants changements si ce n'est d'annoncer le changement à vos assurances, banques, etc. Le code postal restant identique, il n'y a pas d'urgence à le faire.

Pour les rues portant des noms identiques, des adaptations seront nécessaires. Les riverains concernés seront informés personnellement des modifications, changements ou adaptations qui seront nécessaires. Les riverains de ces rues seront informés personnellement de ces modifications.

2-5	Budgets 2018
6-8	Crédits d'engagement
7	Règlement de l'Etat-major
10-11	Résultats du sondage
12	Octroi des aides



Vincent  
Reynard  
Vice-Président

## Budget de la Municipalité

### Fonctionnement

Avec un léger excédent de charges de CHF 270'096.- sur un total des revenus de CHF 31'163'618.-, soit une part de 0.9%, le budget de fonctionnement 2018 de la Municipalité peut être considéré comme équilibré. Les ressources à disposition de l'autorité communale seront pleinement utilisées à la réalisation des diverses tâches de fonctionnement et de service public, ainsi que pour la réalisation de tâches spécifiques et propres à l'année 2018.

Le tableau suivant renseigne sur le budget de fonctionnement selon les natures.

	Comptes 2016		Budget 2017		Budget 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	7'919'848.21		8'110'745.00		8'356'465.00	
31 Biens, services et marchandises	7'636'494.73		7'405'650.00		7'799'420.00	
32 Intérêts passifs	356'016.45		269'700.00		219'100.00	
33 Amortissements	5'494'886.19		5'135'999.00		5'051'001.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	243'783.68		304'000.00		316'000.00	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'160'432.10		1'205'700.00		1'155'900.00	
36 Subventions accordées	6'828'377.05		7'130'000.00		7'150'800.00	
37 Subventions redistribuées	1'300.00		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	79'614.65		19'880.00		14'228.00	
39 Imputations internes	1'350'354.45		1'144'700.00		1'370'800.00	
40 Impôts		21'442'991.70		21'197'000.00		21'679'000.00
41 Patentes et concessions		620'779.98		545'200.00		595'200.00
42 Revenus des biens		553'234.55		549'085.00		513'885.00
43 Contributions		6'279'581.39		5'835'800.00		5'858'700.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		254'832.15		7'200.00		65'000.00
45 Restitutions de collectivités publiques		148'570.55		123'050.00		111'500.00
46 Subventions		856'618.43		1'038'250.00		826'650.00
47 Subventions à redistribuer		1'300.00		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		74'268.90		161'700.00		142'883.00
49 Imputations internes		1'350'354.45		1'144'700.00		1'370'800.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>31'071'107.51</b>	<b>31'582'532.10</b>	<b>30'726'374.00</b>	<b>30'601'985.00</b>	<b>31'433'714.00</b>	<b>31'163'618.00</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		124'389.00		270'096.00
<b>Excédent de revenus</b>	<b>511'424.59</b>		-		-	

Par rapport au budget 2017, les dépenses de fonctionnement budgétisées sont en augmentation de CHF 799'338.- (+3.1%) et les recettes de fonctionnement budgétisées sont en augmentation de CHF 561'633.- (+1.8%). Bien que le taux de croissance des charges soit supérieur à celui des recettes, il y a lieu de considérer que ces dernières, principalement constituées des recettes fiscales, sont estimées de manière prudente. En effet, ce qui guide à la prudence dans l'établissement du budget des recettes fiscales est d'une part la difficulté de prévoir l'évolution de la population et son profil fiscal, et d'autre part le fait que les valeurs connues lors de l'élaboration du budget sont celles des taxations partiellement effectuées de deux ans auparavant. Cependant, le modèle de prévisions mis en place par le service financier est suffisamment rigoureux et prudent afin qu'aucune mauvaise surprise ne puisse survenir.

Quant aux charges, bien que le budget 2018 enregistre une augmentation mesurée de celles du personnel, des biens, services et marchandises, ainsi qu'une réduction des amortissements, il enregistre également des dépenses ponctuelles propres à l'année 2018, qui influencent quelque part l'équilibre budgétaire recherché. Citons notamment comme charges particulières :

- CHF 100'000.- pour le dédoublement des courses postales avec Sion aux heures de pointe du matin et du soir ;
- CHF 100'000.- pour la lutte contre le ver de la grappe, charge non compensée par l'abandon en 2017 et 2018 des recettes de taxes liées par décision du Conseil communal à la suite de l'épisode de gel printanier de 2017 ;
- CHF 100'000.- pour la réception de Madame la Présidente du Grand Conseil.

Finalement, il y a lieu de préciser qu'en l'absence d'une taxe causale pour la consommation de l'eau potable, conçue de manière identique à celle de l'élimination des déchets, le budget de fonctionnement 2018 prévoit un financement partiel de ce poste par les recettes fiscales de CHF 181'000.-.

## Budget de la Municipalité

### Investissements

Dès 2018, la Municipalité de Savièse entrera dans un cycle quadriennal d'investissements soutenus afin de réaliser les infrastructures essentielles à Savièse. Le budget 2018 prévoit des dépenses de CHF 9'550'000.- et des recettes de CHF 280'000.-, soit des investissements nets de CHF 9'270'000.-.

Le tableau suivant renseigne sur les investissements selon les tâches.

Compte des investissements selon les tâches	Comptes 2016		Budget 2017		Budget 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	224'500.00	-	-	-	30'000.00	-
1 Sécurité publique	62'901.50	-	50'000.00	-	15'000.00	-
2 Enseignement et formation	-	-	117'000.00	-	540'000.00	-
3 Culture, loisirs et culte	3'606'250.15	101'080.00	2'450'000.00	80'000.00	2'230'000.00	120'000.00
4 Santé	5'261.95	-	5'000.00	-	5'000.00	-
5 Prévoyance sociale	31'312.15	-	90'000.00	-	30'000.00	-
6 Trafic	712'315.32	-	1'620'000.00	-	4'490'000.00	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'183'860.63	510'138.89	3'550'000.00	645'000.00	1'955'000.00	140'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	153'608.10	40'903.40	220'000.00	-	205'000.00	20'000.00
9 Finances et impôts	356'280.60	35'370.00	590'000.00	-	50'000.00	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>6'336'290.40</b>	<b>687'492.29</b>	<b>8'692'000.00</b>	<b>725'000.00</b>	<b>9'550'000.00</b>	<b>280'000.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>5'648'798.11</b>		<b>7'967'000.00</b>		<b>9'270'000.00</b>
<b>Excédent de recettes</b>						

Selon la planification établie, les postes principaux des investissements sont :

- CHF 1'190'000.- pour la fin des travaux de l'aménagement de la zone de sport et de détente de Oure ;
- CHF 540'000.- pour le changement des portes, du chauffage et l'introduction du gaz à Moréchon 1 ;
- CHF 350'000.- pour l'amélioration des routes communales ;
- CHF 1'900'000.- pour la construction du parking souterrain de St-Germain Centre ;
- CHF 1'750'000.- pour la construction du nouveau centre des travaux publics à Redin ;
- CHF 1'500'000.- dans le cadre des travaux de réfection de la conduite d'eau potable du Prabé ;
- CHF 200'000.- dans le cadre du changement de l'éclairage public (passage des lampes au mercure à la technologie LED).

### Financement

Selon le compte de financement présenté plus haut, la marge d'autofinancement budgétisée pour 2018 est de CHF 4'574'905.-. En regard des investissements nets budgétisés de CHF 9'270'000.-, la différence de CHF 4'695'095.- devra être financée par des ressources externes. Pour ce faire, le Conseil communal a récemment décidé un emprunt à long terme de CHF 5 millions auprès d'un établissement bancaire de la place, en considérant également le versement par l'Etat du Valais du montant de la subvention de CHF 2'246'000.- pour la construction de Moréchon 2.

### Plan financier et projection

Tel que mentionné plus haut, la planification des investissements de notre commune montre des engagements importants à moyen terme. Ces investissements sont notamment prévus pour consolider le réseau routier, garantir l'approvisionnement en eau potable, réaliser la partie communale du complexe de St-Germain Centre, ainsi que construire les nouveaux locaux des travaux publics à Redin.



## Budget de la Municipalité

Le tableau suivant renseigne sur la planification financière de la commune à l'horizon 2021.

Résultat	Comptes	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Prévisions compte de fonctionnement</b>						
Total des charges financières	26'176'314	25'789'375	26'588'713	26'916'200	27'583'300	28'308'400
Total des revenus financiers	31'582'532	30'601'985	31'163'618	31'961'000	32'255'000	32'647'000
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>5'406'218</b>	<b>4'812'610</b>	<b>4'574'905</b>	<b>5'044'800</b>	<b>4'671'700</b>	<b>4'338'600</b>
Amortissements ordinaires	4'401'795	4'936'999	4'845'001	5'194'000	5'443'000	5'803'000
Amortissements complémentaires	492'998	-	-	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>511'425</b>	<b>-124'389</b>	<b>-270'096</b>	<b>-149'200</b>	<b>-771'300</b>	<b>-1'464'400</b>
<b>Prévision du compte des investissements</b>						
Total des dépenses	6'336'290	8'692'000	9'550'000	10'115'000	8'775'000	9'085'000
Total des recettes	687'492	725'000	280'000	210'000	1'210'000	210'000
<b>Investissements nets</b>	<b>5'648'798</b>	<b>7'967'000</b>	<b>9'270'000</b>	<b>9'905'000</b>	<b>7'565'000</b>	<b>8'875'000</b>
<b>Financement des investissements</b>						
Report des investissements nets	5'648'798	7'967'000	9'270'000	9'905'000	7'565'000	8'875'000
Marge d'autofinancement	5'406'218	4'812'610	4'574'905	5'044'800	4'671'700	4'338'600
<b>Excédent (+) découvert (-) de financement</b>	<b>-242'580</b>	<b>-3'154'390</b>	<b>-4'695'095</b>	<b>-4'860'200</b>	<b>-2'893'300</b>	<b>-4'536'400</b>
<b>Modification de la fortune/découvert</b>						
Excédent revenus (+) charges (-)	511'425	-124'389	-270'096	-149'200	-771'300	-1'464'400
<b>Fortune nette</b>	<b>28'821'169</b>	<b>28'696'780</b>	<b>28'426'684</b>	<b>28'277'484</b>	<b>27'506'184</b>	<b>26'041'784</b>
<b>Découvert au bilan</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Modification des engagements</b>						
Excédent (+) insuffisance (-) de financement	-242'580	-3'154'390	-4'695'095	-4'860'200	-2'893'300	-4'536'400
<b>Engagements</b>	<b>18'070'638</b>	<b>21'225'028</b>	<b>25'920'123</b>	<b>30'780'323</b>	<b>33'673'623</b>	<b>38'210'023</b>

Face à cette politique d'investissement soutenue, l'administration communale devra se montrer vigilante et poursuivre sa politique de rationalisation des coûts pour faire face aux engagements courants, comme le montre la planification des années 2020 et 2021. Plus que le financement des investissements, c'est l'équilibre du budget de fonctionnement qui devra être assuré par une gestion financière rigoureuse.

### Crédits d'engagement et crédit complémentaire

Afin de pouvoir réaliser ces importants investissements sur plusieurs années, et compte tenu du principe de l'annualité de la comptabilité publique, il est nécessaire que le financement de chaque projet soit validé par un crédit d'engagement. Chaque crédit légitime le projet concerné et permet au Conseil communal de répartir sur deux, ou plusieurs années, son budget d'investissement, à l'instar des investissements en cours pour la réfection de la conduite du Prabé.

Le 18 décembre prochain, l'Assemblée primaire devra donc décider les deux crédits d'engagement suivants :

- CHF 10'000'000.- pour la construction du parking et de la place communale dans le cadre du projet de St-Germain Centre ;
- CHF 4'300'000.- pour la construction des nouveaux locaux des travaux publics à Redin.

De plus, afin de terminer le projet de la zone de sport et de détente de Oure, l'Assemblée primaire devra décider un crédit complémentaire de CHF 1'000'000.-. Ce montant est nécessaire afin que les investissements prévus donne toute la cohérence d'ensemble au projet, qui devient plus élaboré que celui défini initialement.

## Budget de la Bourgeoisie

Le budget 2018 de la Bourgeoisie prévoit, au niveau du fonctionnement, des revenus financiers de CHF 105'830.- et des charges financières de CHF 55'670.-, soit un excédent de revenus de CHF 50'160.- correspondant à la marge d'autofinancement.

Les charges de fonctionnement sont réduites au minimum nécessaire pour assurer l'exploitation des alpages et des autres biens bourgeoisiaux, alors que les revenus proviennent essentiellement de la location des biens bourgeoisiaux (alpages, chalets d'alpages et autres biens).

Les investissements prévus se rapportent à des améliorations des conduites d'amenée d'eau aux différents alpages et chalets d'alpages, tandis que les recettes prévues découlent du solde du subventionnement à recevoir de l'Etat du Valais pour les travaux réalisés en 2017 au niveau de l'alpage de Tsanfleuron.

Le tableau suivant donne la vue d'ensemble du budget 2018 de la Bourgeoisie.

Aperçu du compte administratif	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
<b>Compte de fonctionnement</b>			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- fr. 179'200.58	100'900.00	55'670.00
Revenus financiers	+ fr. 135'667.51	104'330.00	105'830.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= fr. 43'533.07	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= fr. -	3'430.00	50'160.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative)	- fr. 43'533.07	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. -	3'430.00	50'160.00
Amortissements ordinaires	- fr. 89'000.00	96'000.00	81'000.00
Amortissements complémentaires	- fr. -	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- fr. -	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= fr. 132'533.07	92'570.00	30'840.00
<b>Excédent de revenus</b>	= fr. -	-	-
<b>Compte des investissements</b>			
Dépenses	+ fr. -	614'000.00	40'000.00
Recettes	- fr. -	505'000.00	210'000.00
<b>Investissements nets</b>	= fr. -	109'000.00	-
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= fr. -	-	170'000.00
<b>Financement</b>			
Marge d'autofinancement (négative)	- fr. 43'533.07	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr. -	3'430.00	50'160.00
Investissements nets	- fr. -	109'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ fr. -	-	170'000.00
<b>Insuffisance de financement</b>	= fr. 43'533.07	105'570.00	-
<b>Excédent de financement</b>	= fr. -	-	220'160.00

Les éléments du budget 2018 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse décrits précédemment seront présentés de manière détaillée lors des assemblées du 18 décembre prochain. Cependant, de plus amples informations sont disponibles auprès de l'administration communale ou sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch).





Vincent  
Reynard  
Vice-Président

## Crédit d'engagement complémentaire

### Zone de sport et détente de St-Germain

L'assemblée primaire, lors de sa séance de décembre 2015 a approuvé un crédit d'engagement pour la réalisation d'une zone sport et détente à St-Germain, au lieu-dit Oure.

COÛT DE RÉALISATION SELON BUDGET ESTIMATIF	7'000'000.00
SUBVENTIONS CANTONALES ESTIMÉES	375'000.00
COÛTS À CHARGE DE LA COMMUNE	<u>6'625'000.00</u>

Les coûts revus et actualisés des travaux amènent la prévision finale à un montant total d'environ 8'000'000 CHF.

	COÛT FINAL	COÛT INITIAL	COMPLEMENT
COUT REEL ETAPE 1 ET BUDGET ESTIMATIF ETAPE	8'011'727.12	7'000'000.00	1'011'727.12
SUBVENTIONS CANTONALES ESTIMEES	375'000.00	375'000.00	0.00
COÛTS A CHARGE DE LA COMMUNE	7'636'727.12	6'625'000.00	1'011'727.12

PLANIFICATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	AUTO-FINANCEMENT	EMPRUNT
2016	3'261'727.12	-	3'021'727.12	240'000.00
2017	2'600'000.00	220'000.00	1'435'000.00	945'000.00
2018	2'000'000.00	80'000.00	1'302'000.00	618'000.00
2019	150'000.00	75'000.00	75'000.00	-
	8'011'727.12	375'000.00	5'833'727.12	1'803'000.00

COÛTS INDUITS		2016	2017	2018	2019	2020
INTERETS (estimés à 1%)	1.80%	4'320.00	8'295.00	12'621.00	12'621.00	12'621.00
AMORTISSEMENTS (10%)	0.70%					
	10.00%	326'172.71	531'555.44	670'399.90	610'859.91	549'773.92
ENTRETIEN, CHAUFFAGE, ELECTRICIT	0.50%	-	29'308.64	78'617.27	80'117.27	80'117.27
	1.00%					
FRAIS DE PERSONNEL		-	-	-	-	-
<b>CHARGES ANNUELLES TOTALES</b>		330'492.71	569'159.08	761'638.17	703'598.18	642'512.19
<b>CHARGES ANNUELLES TOTALES SELON CREDIT D'ENGAGEMENT INITIAL</b>		318'000.00	502'200.00	670'500.00	611'400.00	558'000.00
<b>COÛT INDUITS SUPPLEMENTAIRES</b>		12'492.71	66'959.08	91'138.17	92'198.18	84'512.19

L'avenant proposé s'élève donc à **1'011'727.12 CHF**. Le crédit d'engagement avec son complément est prévu de 2016 à 2019.

#### Justification

Ce projet se réalise en deux étapes :

1. La première comprend le terrain de football synthétique et les deux bâtiments utiles à l'ensemble du secteur.

Le montant de cette étape avait été estimé à 5'000'000 CHF.

Les coûts de réalisation réels de l'étape 1 se montent à environ 5'300'000 CHF soit 6% de plus que prévu. Ce dépassement est lié notamment à la réalisation de travaux complémentaires opportuns, comme :

- A. le changement des mâts et la modernisation du système d'éclairage du terrain naturel ;
- B. l'intégration au niveau technique d'une ventilation à double flux et d'un système de chauffage au sol.

Le montant total lié à ces compléments s'élève à :

- A. 110'000 CHF
- B. 155'000 CHF
- TOTAL : **265'000 CHF**

2. La deuxième étape, située à l'Est du bâtiment vestiaires prévoit la réalisation d'activités sportives diverses ainsi que la création de secteurs rencontres et familles, le tout dans un espace végétalisé à vue dégagée. La modernisation de l'aire de stationnement située au Nord des secteurs d'activités y'est également prévue.

Le montant pour réaliser cette étape avait été estimé à 2'000'000 CHF.

Cette étape est en cours d'exécution depuis le 21 août 2017. Les coûts actualisés de cette étape se montent à environ 2'700'000 CHF. Cette augmentation s'explique essentiellement par :

A. Le fait que le mouvement des terres de la décharge, nécessite un suivi environnemental qui entraîne des coûts non prévus initialement pour le traitement de ces matériaux ;

B. Le fait que des activités également non prévues à l'initiale seront réalisées comme par exemple, la construction d'une piste dédiée aux vélos. Le but étant d'offrir un large panel d'activités, susceptible d'intéresser tout un chacun.

## Crédit d'engagement

### Nouveau quartier au centre de St-Germain - Acquisitions publiques

Dans le cadre de la réalisation d'un nouveau quartier au centre de St-Germain la commune prévoit d'acquérir à l'intérieur du parking souterrain prévu :

- 180 places de stationnement d'affectation publique ;
- des locaux utiles à notre police communale.

Il est également prévu l'acquisition de la partie de la place centrale qui est hors assiettes d'utilisation des différents pôles d'activités.



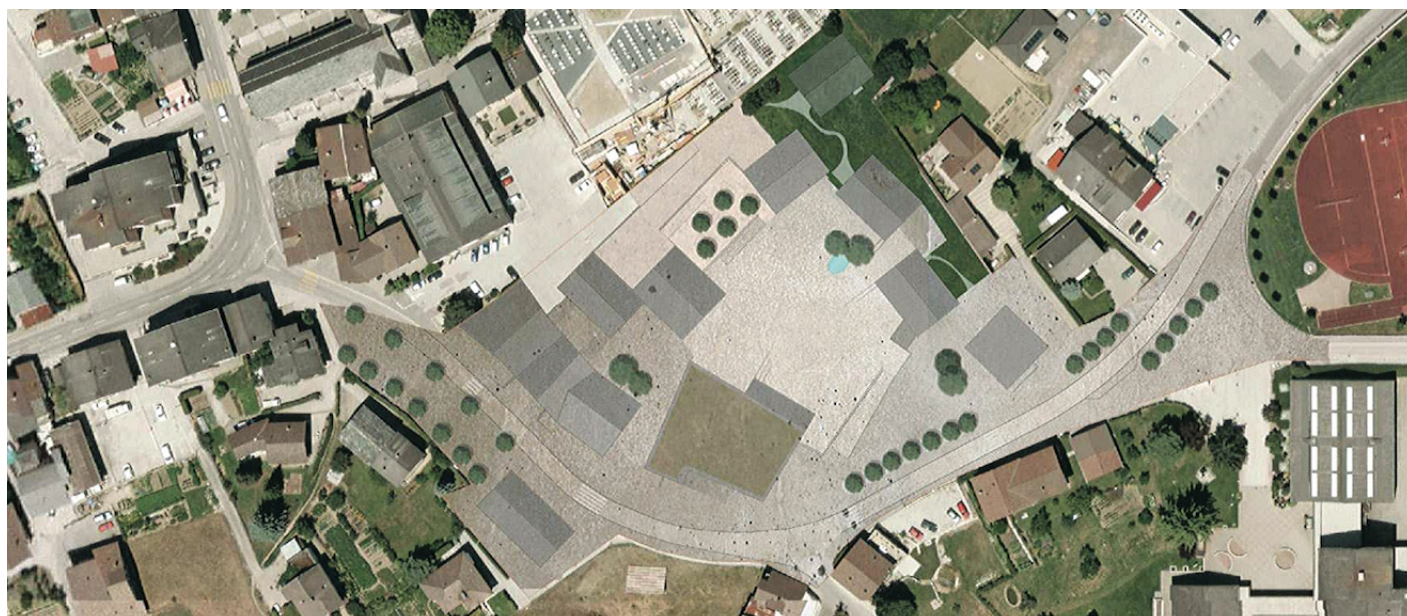
Sylvain  
Dumoulin  
Président

COUT DE REALISATION SELON BUDGET ESTIMATIF	10'000'000.00
SUBVENTIONS CANTONALES ESTIMEES	<u>0.00</u>
COUTS A CHARGE DE LA COMMUNE	10'000'000.00

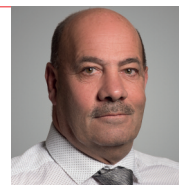
PLANIFICATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	AUTO-FINANCEMENT	EMPRUNT	
2018	1'900'000.00	0.00	1'237'000.00	663'000.00	
2019	3'000'000.00	0.00	1'568'000.00	1'432'000.00	
2020	3'000'000.00	1'000'000.00	1'636'000.00	1'364'000.00	<i>prélèvement s/fond abri sans incidence s'emprunt à réaliser</i>
2021	2'100'000.00	0.00	989'000.00	1'111'000.00	
	10'000'000.00	1'000'000.00	5'430'000.00	4'570'000.00	

COUTS INDUITS		2018	2019	2020	2021	2022
INTERETS (estimés à 1%)	1.00%	6'630.00	20'950.00	34'590.00	45'700.00	45'700.00
AMORTISSEMENTS (10%)	10.00%	190'000.00	471'000.00	623'900.00	771'510.00	694'359.00
ENTRETIEN, CHAUFFAGE, ELECTRICITE	1.75% parking seul	-	77'000.00	122'500.00	122'500.00	122'500.00
FRAIS DE PERSONNEL		-	-	20'000.00	20'000.00	20'000.00
<b>CHARGES ANNUELLES TOTALES</b>		196'630.00	568'950.00	800'990.00	959'710.00	882'559.00
RECETTES INDUITES						
DDP		-	36'000.00	67'500.00	111'000.00	142'500.00
RECETTES PARKING		-	-	55'000.00	66'000.00	77'000.00
<b>RECETTES ANNUELLES TOTALES</b>		-	36'000.00	122'500.00	177'000.00	219'500.00
<b>CHARGES NETTES ANNUELLES TOTALES</b>		196'630.00	532'950.00	678'490.00	782'710.00	663'059.00

Le crédit d'engagement proposé s'élève donc à **10'000'000 CHF** sur les années 2018 à 2021.







**Dominique Liand**  
Conseiller  
communal

## Crédit d'engagement

### Nouveaux locaux des travaux publics

Le déplacement des locaux des travaux publics hors du centre du village de St-Germain permet la réalisation d'un projet de construction qui modernisera les activités des travaux publics et répondra aux besoins à long terme en la matière.

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment d'aménagements extérieurs au lieu-dit le Bouillet dans le village d'Ormône. Les locaux prévus sont notamment des garages, des dépôts de matériel, un dépôt pour le sel routier, un atelier, des vestiaires et une surface administrative. La surface prévue est équivalente à celle des locaux actuels.

COUT DE REALISATION SELON BUDGET ESTIMATIF 4'300'000.00

SUBVENTIONS CANTONALES ESTIMEES 0.00

COUTS A CHARGE DE LA COMMUNE 4'300'000.00

selon plan quadriennal

PLANIFICATION BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES	AUTO-FINANCEMENT	EMPRUNT
2018	1'750'000.00	-	863'000.00	887'000.00
2019	2'550'000.00	-	1'299'000.00	1'251'000.00
	4'300'000.00	-	2'162'000.00	2'138'000.00

COUTS INDUITS		2018	2019	2020	2021	2022
INTERETS (estimés à 1.0%)	1.00%	8'870.00	21'380.00	21'380.00	21'380.00	21'380.00
AMORTISSEMENTS (10%)	10.00%	175'000.00	412'500.00	371'250.00	334'125.00	300'712.50
ENTRETIEN, CHAUFFAGE, ELECTRICITE	0.00% idem actuel		-	-	-	-
FRAIS DE PERSONNEL	0.00% idem actuel					
<b>CHARGES ANNUELLES TOTALES</b>		183'870.00	433'880.00	392'630.00	355'505.00	322'092.50

Le crédit d'engagement proposé s'élève donc à **4'300'000 CHF** sur les années 2018 à 2019.







Steven Dumoulin  
Conseiller  
communal

## Règlement pour l'Etat-major de conduite communal sur la gestion des situations particulières et extraordinaires

Le présent règlement définit les structures instituées par la commune pour faire face à des situations particulières et extraordinaires

### Il règle

- la conduite et l'attribution des compétences en cas de situations particulières et extraordinaires.
- La composition de l'état-major de conduite
- La composition des formations d'intervention (moyens en personnel/matériel)
- La formation et les exercices
- Les mesures préventives et préparatoires
- Les compétences financières
- Les indemnités et assurances et responsabilités

### Il détermine les rôles, les missions et les responsabilités

- du Conseil municipal
- de l'organe de surveillance
- de l'Etat-major et de son chef
- du chef d'engagement

Au terme d'une réflexion de fond et de la mise en place de ce nouveau règlement, le conseil communal a décidé de mettre en postulation la place de Chef d'Etat-major, place qui était occupée auparavant par l'un des membre du conseil. Cette décision a été prise afin de pouvoir nommer une personne ayant les compétences et connaissances requises pour mener à bien cette importante mission de sécurité.

## Convocations des assemblées primaire et bourgeoisie

**L'assemblée primaire est convoquée le lundi 18 décembre 2017, à 19h30, avec l'ordre du jour suivant :**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Nouveau quartier Saint-Germain Centre – crédit d'engagement – approbation
3. Dépôt des travaux publics – crédit d'engagement - approbation
4. Zone de détente et de sports de Oure – crédit complémentaire – approbation
5. Présentations du budget 2018 et du plan quadriennal 2018-2021 de la Municipalité
6. Approbation du budget 2018 de la Municipalité
7. Règlement EM de conduite communal - approbation
8. Divers

**L'assemblée bourgeoisie est convoquée le lundi 18 décembre 2017, dans l'enchaînement de l'assemblée primaire, avec l'ordre du jour suivant :**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation du budget 2018 de la Bourgeoisie
3. Approbation du budget 2018 de la Bourgeoisie
4. Agrégation d'une nouvelle personne
5. Divers

Le message introductif pour le budget 2018 ainsi que le procès-verbal des assemblées du 16 octobre 2017 sont consultables sur le site [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch) ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

## Activités culturelles

### Spectacle Traces

Cette fin d'année, découvrez différemment l'espace de l'exposition communale en suivant le spectacle «Traces: légendes valaisannes». Le jeudi 28 décembre à 16h30, ne manquez pas la dernière représentation en terre saviésanne de ce spectacle mêlant légendes et musiques. Priska Antille et Françoise Albelda débute-ront au pied du sapin, à l'extérieur du bâtiment, avant d'entraîner le public dans leur sillon.

### Maison de la culture

Jusqu'au 7 janvier 2018, les grands pastels d'Yvonne Zbinden colorent le lieu et mettent en lumière des scènes de la vie traditionnelle de notre commune. Des combats de reines aux scènes croquées lors des dernières Fête-Dieu, l'artiste autodidacte rend l'émotion d'un instant dans ses créations.

[www.yvonnezbinden.com](http://www.yvonnezbinden.com)

**Informations pratiques:** l'exposition est ouverte jusqu'au 7 janvier 2018, du jeudi au dimanche, de 14h à 18h.

Dimanche 24 décembre: les espaces d'exposition seront fermés.

Prochain vernissage:

Vendredi 2 février 2018, dès 18h:  
Isabelle Gaillard

### Tsanta Patoué

Après le succès de la messe en patois, célébrée en avril 2016 en la cathédrale de Sion, l'association «Tsanta Patoué», organise 6 concerts entre les mois de décembre et de mars prochains.

Lors de ces concerts, les œuvres seront interprétées en alternance avec des récits en patois de la région.

La première de ces soirées se déroulera en l'église de Saint-Germain le 16 décembre prochain à 20h.

La Commune de Savièse a décidé de soutenir l'organisation de cette soirée en prenant à sa charge l'entrée payante, fixée à CHF 25.-, qui est normalement demandée pour assister à ces concerts.

Aussi, amis du patois, nous vous attendons nombreux le 16 décembre prochain en l'église de Saint-Germain.

## Sondage sur la communication communale

Le sondage sur la communication communale avait pour but de prendre la température au sein de la population afin de connaître son opinion sur la manière dont l'administration et le Conseil communal transmettent les informations. Il est important pour les autorités de savoir si les vecteurs d'informations mis à disposition de la population sont pertinents, s'ils lui conviennent et surtout si les informations données sont intéressantes ou non.

Vous avez été près de 400 à répondre à ce sondage paru dans le *Savièse informations* de juin 2017 et sur la page Facebook de la Commune de Savièse. Merci à vous, d'avoir pris le temps de nous donner votre avis et de nous faire part de vos remarques et commentaires. Vos réponses sont précieuses et permettront d'adapter au mieux la manière de transmettre les informations de l'administration et du Conseil communal pour ainsi être au plus proche de vos attentes et de vos besoins.

Le sondage comportait environ 27 questions regroupées en différentes thématiques comme notamment, les moyens de communication consultés par les sondés, leur avis sur leur contenu et leur présentation, les sujets d'information qui les intéressent, la nécessité d'une application mobile «Savièse», des questions sur le profil des sondés et finalement la possibilité de faire des propositions et suggestions. Les principaux résultats de ce sondage sont les suivants :

### Moyens de communication utilisés et consultés

Alors que 60.4 % des sondés admettent consulter parfois le site internet de la commune, ils sont 13.6 % à ne jamais le faire et 25.0% à le faire souvent ou tout le temps. Le site principal de la commune semble donc être un moyen important de communication avec les habitants de Savièse. Il semblerait toutefois que les habitants de la commune ne consultent le site internet que pour rechercher des informations pratiques ou précises et non dans un but d'information générale sur la commune.

Les sites internet de l'Office du tourisme et du Baladin sont quant à eux moins populaires puisque 54% et respectivement 43.7% des sondés avouent ne jamais consulter ces sites et 37.2% et respectivement 47% ne le font que parfois. Ces résultats sont aussi confirmés par les statistiques d'utilisation des pages de ces sites internet qui montrent clairement que la page [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch) est la plus utilisée des trois et qu'elle a largement la faveur des clics des internautes. La quasi-totalité des sondés étant des personnes établies sur la commune, il est compréhensible que le site de l'Office du tourisme leur soit moins utile, car il s'adresse principalement aux personnes désirent découvrir Savièse lors d'un séjour ou lors de balades. Le site du Baladin par contre devrait susciter un intérêt plus grand de la part de la population saviésanne et le sondage démontre qu'une réflexion doit être menée pour améliorer l'attractivité de ce site.

La page Facebook de la commune a aussi le vent en poupe puisque plus de 40% des sondés l'utilisent souvent voire tout le temps. Il s'agit d'un moyen rapide et interactif qui permet de mettre en avant les actions entreprises par le Conseil communal ou mettre en valeur des événements se déroulant sur le territoire de la commune. Seul défaut de Facebook, il faut avoir son profil et donc être inscrit pour consulter la page de la commune.



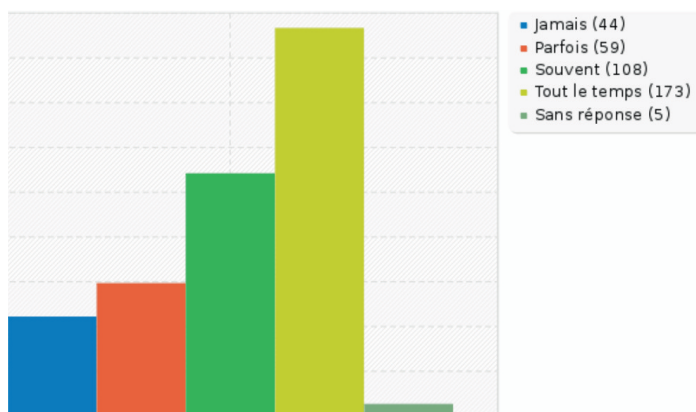
**Sylvain Dumoulin**  
Président



### Consultez-vous ? Lisez-vous ? La page Facebook de la Commune de Savièse

Le vecteur de communication favori des sondés est le bulletin *Savièse informations* qui est lu souvent voire tout le temps par 72.2 % des sondés. Cela reste donc le moyen le plus approprié pour informer les habitants de la commune de ce qui se passe au niveau de l'administration et du Conseil communal. Une réflexion va être menée quant à la mise en page et la présentation pour dynamiser un peu plus ce journal d'informations communal.

A préciser que plusieurs sondés semblent confondre le journal *Savièse Informations* qui est la publication officielle de la commune de Savièse entièrement rédigées par les conseillers communaux et l'administration et le *Journal de Savièse* qui est une publication mensuelle indépendante.



### Consultez-vous ? Lisez-vous ? Le tout-ménage *Savièse informations*

#### Contenu et présentation

Le contenu des sites internet est jugé comme agréable par 73.8% des sondés et le journal *Savièse informations* 65 %. En 2018, les 3 sites internet vont subir un relooking complet pour tendre vers un design plus moderne, être adaptés aux nouvelles technologies comme les smartphones et aussi rendre la navigation plus simple. Il sera donc bientôt plus agréable encore de surfer sur les pages de la Commune de Savièse.

De manière générale, la majorité des sondés trouvent que les informations des sites internet, du journal *Savièse informations* et de la page Facebook sont très intéressantes, complètes et utiles.

## Sondage sur la communication communale

### Sujet et intérêt

Une série de questions avaient comme objectif de cibler quels étaient les différents intérêts pour des thématiques particulières. Les réponses sont résumées dans le tableau ci-dessous et pour une meilleure lisibilité, le pourcentage le plus élevé pour chaque thème est indiqué en rouge.

	Pas intéressé (e)	Intéressé (e)	Très Intéressé (e)	Sans réponse (e)
Évènements de la vie de la commune	2.6%	54.8%	41.1%	1.5%
Décision de la politique communale	9.3%	55.0%	34.2%	1.5%
L'environnement	9.3%	56.8%	32.4%	1.5%
Le sport	31.1%	46.0%	21.3%	1.5%
La culture et le patrimoine	5.9%	60.4%	32.1%	1.5%
Les activités des enfants, jeunes et aînés	15.1%	54.2%	29.1%	1.5%

Le podium des thématiques qui intéressent le plus les sondés sont sur la plus haute marche «les évènements qui rythment la vie de la commune», sur la 2<sup>e</sup> marche «la culture et le patrimoine» et deux ex aequo sur la 3<sup>e</sup> marche, « les décisions de la politique communale» et «l'environnement».

### Application mobile Savièse

Les sondés estiment à 47.3% qu'une application de Smartphone Savièse peut être intéressante et à 27.8 % très intéressante. Les nouvelles versions des sites internet qui seront compatibles avec les téléphones, tablettes et portables devraient en principe satisfaire une partie de cette demande. Une analyse devra ensuite être effectuée pour déterminer si une application est réellement nécessaire pour cibler quelles informations et quels types d'outils doivent y être intégrés. Affaire à suivre.

### Propositions et suggestions

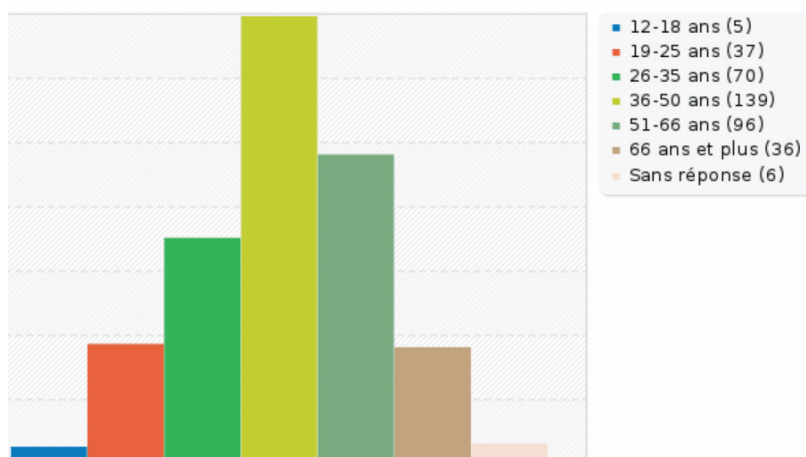
De nombreuses propositions d'amélioration et de thèmes ont été proposés par les sondés. Ils ne sont pas présentés dans ce compte rendu, mais ils seront analysés par la commission communication et information. A titre d'exemples, il y a eu des propositions comme de mieux publier les décisions du conseil (elles sont disponibles sur le site 1 mois après la séance du conseil), d'organiser des rencontres citoyennes avec les conseillers communaux, de faire une assemblée primaire des jeunes de moins de 18 ans, de mieux informer la population sur les projets et chantiers en cours, etc.

### Profil des sondés

Finalement, les dernières questions ont permis de mieux comprendre qui étaient les personnes qui ont répondu au sondage. Il s'agit majoritairement de femmes 55% et la répartition dans les différentes classes d'âge est la suivante :

Les 36-50 représentent 35.7% des sondés et ont été la tranche d'âge qui a le plus participé.

Si finalement la plupart des sondés 52.4% vivent sur la commune depuis plus de 30 ans ou depuis toujours, 36.8% y vivent depuis moins de 20 ans.



## Brèves

### 90 ans

Depuis quelque 55 ans, l'autorité communale rendait visite aux personnes nonagénaires à l'entrée dans leur 90<sup>e</sup> année. Avec les années, une réflexion revenait souvent à l'oreille de l'autorité à savoir que les 90ans se fêtent non pas à l'entrée dans la 90<sup>e</sup> année mais lorsque la personne atteint ses 90 ans.

Aussi, le Conseil communal a décidé, lors de sa séance du 4 octobre 2017, de respecter la volonté exprimée par les anciens en reportant d'une année la visite aux personnes nonagénaires. Cette décision entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soit pour les personnes nées en 1930.

Pour les personnes nées en 1929, l'autorité communale les visitera comme habituellement lors de leur entrée dans la 90<sup>e</sup> année. En 2019, il n'y aura pas de visite et dès 2020, les jubilaires recevront la visite des autorités le jour de leur 90<sup>e</sup> anniversaire. Les personnes nées en 1930 ont déjà été informées personnellement de cette décision.

### Panneau d'informations

La Commune de Savièse a acquis un panneau d'informations lumineux qui sera mis en service au début 2018. Ce panneau sur mât sera installé prochainement en bordure de la route cantonale (en aval du pont de Redin, au niveau de l'ancien triage forestier). Dédié aux informations communales, il permettra également aux sociétés et associations de la commune d'annoncer leurs activités. Son règlement sera disponible dès la fin de l'année sur le site internet [www.saviese.ch](http://www.saviese.ch).





Sylvain  
Dumoulin  
Président

## Critères d'octroi d'aides aux manifestations

La Municipalité de Savièse est souvent sollicitée par les différentes sociétés locales pour les soutenir financièrement dans le cadre de l'organisation de manifestations se déroulant sur le territoire communal.

Afin de répondre de manière équitable à toutes les demandes, le Conseil communal a réalisé une directive concernant les critères d'octroi d'aides aux manifestations. Elle sera appliquée aux demandes faites auprès de la Municipalité à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il n'y a pas d'effet rétroactif.

### Objectifs

Soutenir des manifestations culturelles, sportives et à caractère social organisées par des sociétés, des fondations et des associations de la Commune de Savièse qui apportent leur contribution, de manière évidente, à la notoriété et à la promotion de la commune.

### Demande

La demande d'aide doit être adressée au Conseil communal ou à son Président par courrier postal ou courriel au moins 16 semaines avant la manifestation et accompagnée de divers documents, dont voici une liste non-exhaustive :

- Une demande en bonne et due forme avec mention du montant sollicité comprenant le budget, descriptif détaillé de la manifestation et une indication du nombre de participants attendus ;
- La liste des membres du comité pour l'année en cours avec les statuts ;
- Un descriptif de la couverture médiatique envisagée autour de la manifestation ;
- Un bulletin de versement libellé au nom de l'organisateur de la manifestation.

Un accusé de réception est envoyé au requérant. Des informations complémentaires peuvent être demandées par la commune.

Si le requérant ne donne pas suite aux demandes d'informations complémentaires, le dossier est classé sans suite.

Tous les dossiers complets sont examinés par la commune dans les 8 semaines et sa décision est transmise au requérant.

### Compétence et décisions

Le Conseil communal est compétent pour l'attribution des aides.

La notification de toute décision (positive ou négative) intervient par courrier. En cas de décision positive, cette notification précise les modalités de versement du montant octroyé. La décision négative n'est pas motivée et ne fait mention d'aucune voie de recours à son encontre; d'une part, l'obtention d'une contribution n'est pas un droit et, d'autre part, il s'agit d'une aide ponctuelle et pas nécessairement reconductible.

### Contrepartie

- Les bénéficiaires sont tenus de faire apparaître le logo de la Commune de Savièse dans leur documentation, leur plaquette ou autres supports publicitaires. Des logos appropriés sont à la disposition des bénéficiaires auprès du secrétariat communal.
- Invitation du Conseil communal à la manifestation.
- Utilisation et mise en valeur de produits du terroir et des commerces de Savièse.
- Label Fiesta selon l'importance de la manifestation.

### Modalités d'octroi

Les aides sont octroyées sous forme de contribution à fonds perdu ou des prestations.

### Critères d'attribution

Pour être pris en considération, un projet doit :

- toucher au domaine social, sportif ou culturel,
- se dérouler exclusivement sur le territoire de la Commune de Savièse,
- être organisé par une société, une association ou une fondation avec comme for légal Savièse,
- présenter une importance cantonale/régionale, romande ou fédérale,
- disposer d'une couverture médiatique importante (journaux, radio, TV,...),
- disposer d'un budget minimum de 50'000.-,
- être une société à but non lucratif.

En raison du caractère particulièrement original, novateur ou typiquement régional d'un projet, le Conseil communal peut renoncer à l'un ou l'autre des critères exigés ci-dessus.

### Montants et prestations alloués

#### Manifestation à l'échelle communale

- Pas de soutien, ni de participation et d'apéritif offert.

#### Manifestation à l'échelle cantonale ou régionale

- Apéritif offert par la commune pour la partie officielle avec représentation de la commune.
- Soutien dans la mesure du possible pour le parage et la circulation.
- Participation communale jusqu'à concurrence de maximum CHF 5'000.--.

#### Manifestation à l'échelle romande et fédérale

- Apéritif offert par la commune pour la partie officielle avec représentation de la commune.
- Soutien dans la mesure du possible pour le parage et la circulation.
- Participation communale jusqu'à concurrence de maximum CHF 10'000.--.

### Conditions de paiement

L'éventuel montant alloué est versé à l'association, fondation ou société organisatrice une fois la manifestation terminée.

Si une ou plusieurs exigences mentionnées dans le chapitre «contrepartie» ne devaient pas être respectées, le Conseil communal se réserve le droit de réduire ou de supprimer le montant de la participation communale.

Le Conseil communal doit être impérativement informé de tout changement important dans la réalisation du projet tel qu'il a été présenté dans la demande. Le cas échéant, un réexamen du projet peut être envisagé.

Critères d'octroi d'aides aux manifestations décidés en séance du Conseil communal du 4 octobre 2017.

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018.